

Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Vendredi 20 janvier 2017 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 12 janvier 2017 s'est tenu en Mairie de Mizoën le vendredi 20 janvier 2017 à 18H30.

Etaiet présents : MICHEL Bernard, MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel

Etait absent : VIN Daniel (pouvoir à MICHEL Gilbert), SEVERAC Pascal

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération : la demande de recours gracieux d'un particulier contre une autorisation d'urbanisme. Les membres en sont d'accord.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Décision du 17 janvier 2017 : acceptation du devis de la société ROC AVENTURE, 05100 BRIANCON, pour l'entretien annuel de la via ferrata. Montant de la dépense : 2 520,00 € € TTC.

Décision du 22 décembre 2016 : commande à Monsieur ABRANI d'une sculpture de chamois pour la place du village. Montant de l'acquisition : 850,00 €TTC.

Monsieur le Maire demande aux élus (et habitants) de réfléchir à l'emplacement définitif de la sculpture de chamois pour décision au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée ce compte rendu des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

TARIFS 2017 PRESTATIONS SERVICES

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs des prestations de services et notamment d'ajuster le coût facturé de la main d'œuvre, Monsieur le Maire propose de le passer à 26,20 € de l'heure. Pour les autres tarifs, les élus s'accordent pour qu'une tarification même minime soit maintenue et que les tarifs 2016 soient reconduits en l'état. Seul le tarif du voyage trafic ou petit camion sur Bourg d'Oisans est diminué à 50 € compte tenu de tarif facturé par les enseignes de bricolage locales.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des tarifs 2017 des prestations de service :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

TARIFS 2017 EAU ASSAINISSEMENT ET BRANCHEMENTS DIVERS

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016/23 du 22 avril 2016 par laquelle le conseil municipal s'engageait à augmenter progressivement le tarif du forfait annuel eau pour le porter à 108 € au plus tard à la facturation 2020. Il rappelle également que cet engagement s'inscrit dans le transfert programmé de la compétence eau à la communauté de commune de l'Oisans (CCO) en 2020. Aussi, il propose de programmer une augmentation annuelle de 3 € pour atteindre cet engagement. Monsieur Gilbert MICHEL propose d'attendre le transfert de cette compétence à la CCO en 2020 pour modifier le tarif annuel du forfait eau. Les élus s'entendent pour adopter cette dernière proposition et maintenir les tarifs des forfaits aux mêmes que ceux de 2016.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des tarifs 2017 eau assainissement et branchements divers :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A L'INTERCOMMUNALITÉ

Monsieur le Maire explique que la loi n°2014-366 du 24/03/2014 dite loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence document d'urbanisme (PLU, carte communale) à l'intercommunalité à partir du 1^{er} avril 2017. Cette loi prévoit que ce transfert peut être rejeté par les communes à condition qu'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent avant le 26 mars 2017. Dans l'Oisans, à ce jour et à la connaissance de M. Le Maire, seules 2 communes ont délibéré pour s'opposer à ce transfert. La Commune de Mizoën doit se prononcer également. Monsieur Gilbert MICHEL demande si, dans l'hypothèse où la compétence est transférée, les coûts déjà engagés pour l'élaboration de la carte communale seraient pris en charge par la CCO, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les frais déjà engagés restent à la charge de la commune, mais que les frais à venir seraient à la charge de la CCO, la carte communale devant être élaborée quoiqu'il advienne. Monsieur Guy BERARD propose d'attendre les décisions des autres communes et de voter lors du prochain conseil municipal.

L'ensemble du conseil municipal approuve le report de la délibération concernant le transfert de la compétence document d'urbanisme à une prochaine réunion du conseil.

ACQUISITION D'UN ENGIN DE CHANTIER POLYVALENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le sinistre incendie qui a détruit le MANITOU courant novembre. Après de nombreuses recherches infructueuses pour le même engin, la société PAYANT propose un engin télescopique de marque GENIE d'occasion présentant les mêmes caractéristiques techniques et ayant au compteur 150 heures. Cet engin est livré avec un godet et une fourche, un malaxeur a été commandé. L'acquisition totale se porte à 41 500 € HT. L'assurance rembourse 14 541 €, une demande de subvention sera déposée auprès du Département de l'Isère à hauteur de 40 %.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de l'acquisition de cet engin polyvalent et la demande de subvention auprès du Département de l'Isère :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 – DECISION N°2

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le budget primitif 2016 en dépenses de fonctionnement pour permettre le paiement des dernières dépenses 2016 (FPIC). Il s'agit d'abonder le compte 73925 « FPIC » de 4 100 € et de diminuer le compte 60622 « carburant » de 4 100 € pour équilibrer l'opération.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la modification n°2 du budget 2016 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

REFUGE DES CHATONS : MISE A DISPOSITION DE L'AFPA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à la vacance du refuge des Chatons, l'AFPA de Mizoën a demandé d'en bénéficier pour l'affecter au logement du berger de l'alpage et ce afin de valoriser ce dernier. Cette utilisation se ferait par une convention de mise à disposition à l'AFPA du chalet. Plusieurs scénarios sont envisageables :

- ✓ Mise à disposition de l'ensemble du bâtiment et sa dépendance
- ✓ Mise à disposition de l'étage ou du rez-de-chaussée.

Mme Delphine MIALON estime que dans l'éventualité où le berger ait une famille il serait opportun de mettre à disposition l'ensemble du bâtiment. Monsieur Hugues BEAUME abonde dans ce sens en rappelant que ce bâtiment ne peut pas être utilisé en tant que refuge et qu'il n'a pas d'utilité, sauf l'hiver ce qui ne saurait être incompatible avec l'utilisation de l'AFPA. Monsieur Guy BERARD s'interroge quant à la nécessité de passer par l'AFPA, pourquoi ne pas le louer directement au berger ? Monsieur le Maire répond que ce bâtiment ayant été bâti, en partie, avec des fonds publics, il y a lieu de l'affecter à cet usage. Dans la mesure où, une AFPA a été créée, celle-ci doit être l'interlocuteur de la commune concernant les alpages.

Après discussion, les élus s'entendent pour proposer une convention de mise à disposition selon les termes ci-après :

- ✓ Mise à disposition sur la même durée et la même période annuelle que le contrat de location de l'alpage ;
- ✓ Mise à disposition gratuite de l'ensemble du bâtiment ;
- ✓ Entretien courant et consommables à charge de l'AFPA ;
- ✓ Remise en état à charge de l'AFPA.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la mise à disposition du refuge des Chatons à l'AFPA :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

DEMANDE DE RECOURS GRACIEUX CONTRE UNE AUTORISATION D'URBANISME

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un particulier a déposé une demande de recours gracieux contre la Déclaration Préalable n° 0382371620005 concernant la rénovation de la toiture du four communal. Monsieur le Maire rappelle que cette autorisation d'urbanisme accordée le 27 octobre 2016 est conforme vis-à-vis des règles d'urbanisme en vigueur. Il propose de rejeter cette demande de recours gracieux et de renvoyer le demandeur vers les tribunaux civils pour faire valoir d'éventuelles règles de droit privé.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le rejet du recours gracieux intenté contre la DP n°038237162005 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

QUESTIONS DIVERSES

Epicerie des Ors :

Monsieur le Maire a proposé que M. MICHAUD et Mlle BONNARD viennent présenter au conseil municipal leur projet de restructuration de l'épicerie des Ors et leur laisse la parole après consentement des élus. M. MICHAUD estime que les principaux problèmes de son commerce sont la fréquentation, qu'il juge insuffisante, et le fait qu'il soit seul. Aussi, il souhaite redynamiser son commerce en le développant avec l'aide de Maëlle BONNARD. L'objectif étant de conserver le bar, l'épicerie et la restauration et de proposer de nouveaux services comme un point relais, un point tabac, un snack et un espace de vente de produits locaux. Pour se faire, il demande la réalisation de travaux (modification accès WC, construction du bar) et une aide pour l'embauche de Maëlle.

Après discussion les élus s'entendent pour lancer les travaux de restructuration qui devront être réalisés avant avril pour permettre le lancement de la saison estivale dès le mois de mai dans de bonnes conditions. Concernant l'aide pour la rémunération de Maëlle, un emploi communal n'étant pas envisageable, le secrétariat regarde les possibilités juridiques permettant une aide à la création d'entreprise laissant à Maëlle le temps de trouver le statut adapté à son activité.

Bergerie communale :

Un point a été fait courant décembre avec les agriculteurs locaux concernant l'entretien des abords et l'exploitation du bâtiment

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande d'une éleveuse de caprins pour l'installation de son exploitation sur la commune. Il propose de lui mettre à disposition une partie de la bergerie et un local pour son laboratoire. Monsieur Guy BERARD alerte les élus quant aux normes d'hygiène strictes à respecter pour la production de fromages commercialisables et le coût d'une telle installation. La demande de l'agricultrice n'est pas claire quant à l'investissement attendu de la Commune, les élus souhaitent avoir plus de précisions avant de prendre toutes décisions. Toutefois, les élus s'entendent pour une mise à disposition du bâtiment pendant 1 an, le temps de voir si l'installation est pérenne. L'appartement pourra lui être proposé à la location. Un courrier sera adressé à cette agricultrice pour lui faire part de ses réflexions.

Fleurissement 2017 :

Monsieur le Maire rappelle que le fleurissement 2017 se prépare dès à présent et fait part de la demande de Monsieur Daniel VIN de s'attacher l'aide de renfort dans cette tâche. Le conseil municipal n'ayant pas de compétences particulières en la matière, Madame Delphine MIALON propose, en plus de l'aide d'Agnès JOUANNY, de demander aux habitants de l'aider.

Monsieur le Maire fait part de son intention de déléguer le remplissage des pots de fleurs et la plantation à un prestataire pour dégager du temps aux employés techniques qui ont des travaux plus productifs à réaliser à cette période. Monsieur Gilbert MICHEL s'interroge quant à la pertinence de cette stratégie : pourquoi ne pas laisser, comme par le passé, cette tâche aux employés communaux plutôt que faire appel à un prestataire ?

Refuges :

Le prochain contrôle de sécurité aura lieu courant 2018, Monsieur le Maire souhaite programmer les travaux nécessaires dès cette année. Les délégués ont fait remonter les travaux qu'ils souhaitent voir réaliser. A la lecture du rapport d'activité 2016 du refuge des Mouterres et des Clots, l'ensemble des élus souhaitent remercier et saluer Stéphanie, Raphaël et Didier pour les événements organisés cet été et leur investissement dans la vie locale.

Projet d'école :

Suite à la libération de l'ancien Presbytère par M. RIVOIRON, le Conseil Municipal réfléchi sur l'opportunité de la réutilisation de ce bâtiment dans la réflexion autour du projet école. Le CAUE va accompagner les élus dans ce projet. Une présentation du projet sera programmée, en temps voulu, devant le conseil municipal suivie, d'une réunion publique.

Ce projet est cependant liée à la construction d'un accès motorisé d'un dimensionnement plus important que l'actuelle montée de l'église (bus, secours). Cette réflexion sera menée en parallèle du projet école.

Très haut débit

Les travaux pour enfouir le réseau nécessaire à la liaison THD de la vallée du Ferrand vont commencer en février et concerneront la RD 25.

Séance levée à 21h45

* / * / * / *